

LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2018-2025 – LES AMBITIONS ET LES CIBLES – UN ÉTAT DE LA SITUATION EN 2022

Deux grandes ambitions sous-tendent la Politique bioalimentaire 2018-2025 : maintenir un haut niveau de confiance chez les consommateurs et développer un secteur bioalimentaire prospère et durable. Pour faire écho à ces ambitions, les partenaires de cette politique se sont fixé trois défis : répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement, accroître les activités des secteurs de la production, des pêches et de la transformation alimentaire au Québec, et augmenter la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés extérieurs.

Pour suivre l'évolution de l'industrie bioalimentaire sous l'angle des défis poursuivis par ces partenaires, sept cibles ont été retenues pour 2025. Ce numéro de *BioClips* trace l'état d'avancement de l'atteinte de ces cibles pour l'année 2022. Les partenaires de la politique poursuivent leur engagement vers une plus grande autonomie alimentaire au Québec, alors que plusieurs résultats de l'année 2022 s'approchent, sinon dépassent les cibles fixées pour 2025.

LES INVESTISSEMENTS CUMULÉS S'APPROCHAIENT DE 14 G\$ EN 2022 ET DEPASSAIENT LES PROJECTIONS RELATIVES À LA CIBLE ETABLIE

Cette cible était de 15 G\$ d'investissements cumulés par les entreprises agricoles et aquacoles ainsi que les entreprises de pêches et de transformation alimentaire d'ici l'année 2025, c'est-à-dire 3 G\$ de plus que pour la période 2006-2015.

Pour l'année 2022, 2,2 G\$ d'investissements se sont ajoutés. D'ailleurs, au rythme actuel, tout indique que la cible de 2025 sera atteinte et même dépassée en 2023. Au cours de la période 2019-2022, la valeur annuelle moyenne des investissements s'est établie à 2,3 G\$, ce qui représente une progression de 61 % par rapport à la période 2016-2018 (1,5 G\$ par année).

Ces investissements ont été stimulés, entre autres, par les conditions favorables ayant cours sur les marchés de plusieurs secteurs (les prix et une forte demande), les bas taux d'intérêt enregistrés jusqu'à la mi-2022 et la volonté des entreprises d'accroître leur production de même que leur productivité et de se moderniser.

Figure 1. Investissements cumulés en agriculture, dans les secteurs des pêches et de la transformation alimentaire au Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)



Source: Statistique Canada, tableau 36-10-0096-01; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

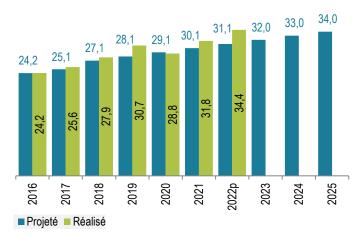
LE CONTENU QUEBECOIS DANS LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES ACHETES AU QUEBEC A DEPASSE LA CIBLE DE 34 G\$

Cette cible consistait à ajouter 10,0 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec et à faire passer ainsi sa valeur de 24,0 G\$ en 2016 à 34,0 G\$ en 2025. La valeur du contenu québécois dans ces produits a atteint 34,4 G\$ en 2022.

Le contenu québécois comprend à la fois les intrants domestiques nationaux et la valeur ajoutée par la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation alimentaire, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration).

La forte hausse du contenu québécois en 2022 est notamment attribuable à une croissance de la demande alimentaire de 13 %, soutenue par une augmentation de la consommation dans le secteur de la restauration. En effet, en plus de la montée des prix des ingrédients alimentaires et des aliments, la forte reprise dans le secteur des services alimentaires et le redressement des recettes de la restauration ont été rendus possibles par la levée des mesures sanitaires, l'engouement des ménages, le retour des touristes et la reprise graduelle du travail en présentiel.

Figure 2. Valeur du contenu québécois dans la demande alimentaire au Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)



Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, modèle intersectoriel du Québec; compilation du MAPAQ.

ACTUALITÉ BIOALIMENTAIRE

LES EXPORTATIONS POURSUIVENT LEUR CROISSANCE, MAIS SONT LEGEREMENT EN DEÇA DE LA PROJECTION RELATIVE A LA CIBLE DE 2022

Cette cible consistait à accroître de 6.0 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec afin qu'elles atteignent 14,0 G\$ d'ici l'année 2025. En 2022, ces exportations se sont élevées à 11,4 G\$, ce qui correspond à une hausse de 11 % par rapport aux exportations de l'année 2021. La progression observée est principalement attribuable aux secteurs des céréales non transformées (+90 % ou +202 M\$), des fruits, des légumes et de leurs préparations (+18 % ou +170 M\$), des produits oléagineux (+26 % ou +100 M\$) ainsi que des produits du café et du thé (+63 % ou +119 M\$). De leur côté, les secteurs de la viande porcine (-10 % ou -196 M\$) de même que des poissons et des fruits de mer (-12 % ou -57 M\$) ont moins bien performé qu'en 2022. Cette progression est ainsi légèrement en retard légèrement en par rapport à la projection de 11,7 G\$.

Figure 3. Exportations bioalimentaires du Québec, de 2016 à 2025 (en G\$)

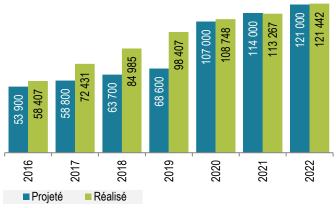


Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

LE QUÉBEC COMPTAIT PLUS DE 121 000 HA EN PRODUCTION BIOLOGIQUE EN 2022

La cible établie lors du lancement de la Politique bioalimentaire 2018-2025 était de doubler le nombre d'hectares de production biologique, c'est-à-dire de passer de 49 000 ha en 2015 à quelque 98 000 ha en 2025. Le secteur l'a atteinte en 2019. De façon transitoire, les cibles annuelles retenues pour les années 2021 et 2022 sont de 114 000 ha et de 121 000 ha respectivement. Les données indiquent que la cible transitoire de 2022 a été atteinte.

Figure 4. Superficies en production biologique au Québec, de 2016 à 2022 (en ha)



Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV); compilation du MAPAQ.

Les signaux reçus de l'industrie permettent de constater une diminution de la demande de produits biologiques

qui est attribuable à l'inflation et à l'incertitude économique. Cet enjeu lié à la mise en marché, jumelé aux défis techniques et agronomiques que doivent relever les entreprises, entraîne une incertitude par rapport au maintien de certaines superficies en matière de production biologique.

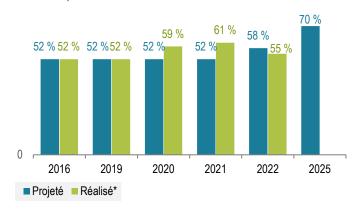
EN 2022, 55 % DES VOLUMES DE PRODUITS AQUATIQUES QUÉBÉCOIS ETAIENT ÉCOCERTIFIÉS

L'écocertification des produits aquatiques au Québec repose notamment sur la certification du Marine Stewardship Council (MSC), qui constitue un standard de référence sur le plan international et assure aux consommateurs des poissons et des fruits de mer provenant d'activités qui ne nuisent pas à l'écosystème.

La cible établie consistait à faire passer de 52 % en 2016 à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés. Cette part incluait le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent. Cependant, l'industrie a décidé de retirer de ce programme de certification la pêche au crabe des neiges dans cette portion du golfe en raison d'enjeux liés aux baleines noires. À cet égard, l'industrie mène différents travaux qui permettront de déposer une nouvelle demande d'écocertification et grâce auxquels l'industrie est bien positionnée pour l'atteinte de la cible d'ici 2025.

À titre d'information, mentionnons que le crabe des neiges du sud du golfe représentait 22 % du volume de produits aquatiques québécois en 2022.

Figure 5. Part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés, de 2018 à 2025 (en %)



 * Les données de 2020, de 2021 et de 2022 excluent les volumes de crabe des neiges du sud du golfe.

Source : Pêches et Océans Canada. (région du Québec): compilation du MAPAQ.

AU REGARD DE L'AMÉLIORATION DE LA VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS TRANSFORMÉS AU QUÉBEC, UNE BAISSE DU SODIUM COMMENCE À ÊTRE CONSTATÉE

La cible retenue est d'améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec de 5 % sur la moyenne globale de l'ensemble des nutriments mesurés, soit la teneur en sucre, en sodium, en gras saturés et en fibres.

Pour mesurer la valeur nutritive des aliments transformés, 14 catégories de produits ont été déterminées selon les deux critères suivants : des ventes importantes chez les consommateurs et un potentiel d'amélioration de la qualité nutritive de l'aliment sans détérioration de son innocuité et de ses propriétés sensorielles.

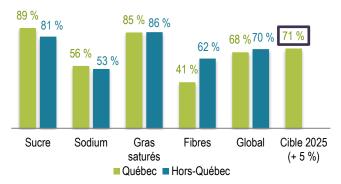
L'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) a analysé plus de 4 200 produits au cours de la période 2017-2020. Globalement, pour 68 % des produits alimentaires transformés provenant du Québec, la valeur nutritive respecte les seuils de la valeur quotidienne par portion.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIOCLIPS: BIOCLIPS@MAPAQ.GOUV.QC.CA | WWW.MAPAQ.GOUV.QC.CA

BIOCLIPS

ACTUALITÉ BIOALIMENTAIRE

Figure 6. Performance ¹ nutritionnelle comparée des produits transformés du Québec et de l'extérieur du Québec pour 14 catégories, en volume, de 2017 à 2020



Source: Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'INAF; compilation du MAPAQ.

Au cours de la période 2021-2025, chacune de ces 14 catégories fera l'objet de travaux en vue de la nouvelle mesure du niveau atteint par la cible en 2025. En 2021 et en 2022, quatre catégories ont été analysées pour la deuxième fois. Les résultats de cette analyse montrent une baisse notable de sodium, notamment dans les pains tranchés, la catégorie présentant le plus grand volume de produits du Québec.

Un plan de mise en œuvre comportant une trentaine d'actions visant à atteindre la cible établie concernant l'amélioration de la valeur nutritive des aliments transformés au Québec a été publié en juillet 2022. Il est le fruit d'une collaboration entre les acteurs de la filière bioalimentaire, les membres du Comité de l'industrie de la transformation alimentaire et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : l'offre alimentaire santé.

Parallèlement aux travaux de l'Observatoire, plusieurs initiatives ont été déployées pour appuyer les entreprises de transformation alimentaire dans leurs démarches, dont les suivantes :

- Le programme Alimentation santé et l'initiative Amélioration alimentaire Québec, qui visent le développement d'aliments de bonne qualité nutritive ou l'amélioration d'aliments existants;
- Les ententes avec l'INAF pour l'affectation de ressources étudiantes à des projets de développement d'aliments de bonne qualité nutritive et l'élaboration d'un calculateur nutritionnel qui permettra aux entreprises de transformation alimentaire de prioriser les efforts de reformulation de produits.

EN CE QUI CONCERNE L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES, UN ÉTAT DE LA SITUATION ET DES POTENTIELS D'AMÉLIORATION SONT RECHERCHÉS

Les pratiques d'affaires responsables font partie d'un processus d'amélioration continue des entreprises dans les domaines économique, environnemental et social ainsi qu'en matière de bonne gouvernance.

Les travaux effectués depuis 2019 ont consisté d'abord à identifier les pratiques d'affaires responsables pouvant être adoptées par les entreprises bioalimentaires.

En s'appuyant sur une analyse des potentiels d'amélioration pour chacune des pratiques, une cible a été déterminée visant à améliorer la part des entreprises agricoles et de transformation alimentaire ayant implanté des pratiques d'affaires responsables de 5 % sur la moyenne de l'ensemble des pratiques mesurées.

Dès lors, plusieurs mesures ont été déployées pour appuyer l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les entreprises bioalimentaires, notamment les suivantes :

- Le déploiement du Plan d'agriculture durable 2020-2030, qui comporte des cibles relatives aux pesticides, à la fertilisation, à la santé des sols, à la qualité de l'eau et à la biodiversité, dont la mise en place de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales;
- Le plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030, qui vise à réduire l'empreinte carbone du secteur, notamment une entente avec les Producteurs de lait du Québec en appui à leur plan visant la carboneutralité;
- Le soutien au Fonds d'action québécois pour le développement durable et à Inno-centre pour accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans leur transition vers l'utilisation d'emballages plus écoresponsables;
- Le travail effectué par le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre, qui a pour but d'aider les producteurs à adopter de nouvelles pratiques agricoles durables, adaptées et respectueuses de l'écosystème dans la zone littorale du lac Saint-Pierre.

CONCLUSION:

Alors que plusieurs résultats de l'année 2022 s'approchent, sinon dépassent les cibles fixées pour 2025, les partenaires de la politique poursuivent leur engagement vers une plus grande autonomie alimentaire au Québec. Cet engagement se manifeste notamment à travers les initiatives diverses comme la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, la Stratégie de croissance des serres ou l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

Rappelons que les quatre piliers de l'autonomie alimentaire sont:

- Favoriser l'achat local ;
- Accroître l'offre québécoise des produits alimentaires;
- Renforcer la chaîne d'approvisionnement;
- Accélérer le virage écologique.

¹ Parts des produits respectant les seuils de la valeur quotidienne par portion pour le sucre, le sel, les gras saturés et les fibres.